



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017

Date
de la convocation

04/07/2017

Nombre
de conseillers

En exercice

29

Présents

24

Absents

03

(Dont
Procuration)

02

02

Vote à
l'unanimité

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture

Le :

29 AOÛT 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

29 AOÛT 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi 10 juillet, à dix-sept heures trente (17H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 04 juillet 2017.

PRÉSENTS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) - M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. François EDAU - Mme Laurence LAROCHELLE - M. José JULAN - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA.....(24)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Annick BARTHEL (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE).....(2)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE - M. Jean LIBER - Mme Laurence CHRISTOPHE.....(3)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Laurence LAROCHELLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS
CONTRE LES PERTES EN EAU

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2224-7-1 ;
- Vu le décret n°2012-97 du 27 Janvier 2012 fixant un rendement de réseau minimum à atteindre en fonction du volume prélevé sur la ressource et de l'Indice Linéaire de Consommation ;
- Considérant l'obligation imposée aux organismes de gestion des réseaux d'eau potable de réaliser un descriptif détaillé des ouvrages d'eau potable et d'établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret ;
- Considérant que le rendement-seuil à atteindre fixé pour la commune de Trois-Rivières est de 70 % tandis que la valeur effective du rendement du réseau d'eau potable n'atteint que 54 % ;
- Considérant en l'espèce l'obligation d'élaborer un plan d'actions pertinent pour la réduction des pertes en eau afin d'éviter le doublement du taux de la redevance-prélèvement pour l'usage « alimentation en eau potable » ;

Le Conseil Municipal,

../...



.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'Approuver le plan d'actions pour la réduction des pertes en eau proposé par le service de l'eau potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières qui se présente comme suit :

N°	ACTIONS	OBJECTIF	DEMARRAGE FIN	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1	CONNAISSANCE DU PATRIMOINE				
1-1	Collecte des données patrimoniales : a) plans de récolement, schéma directeur, RPQS, dossier installation études, fiche équipement... b) Linéaire, diamètre, caractéristiques équipement, année de pose,...	Etat détaillé du patrimoine / Etablir inventaire des informations indisponibles	07/2017 07/2017		Mise à jour
1-2	Mise en œuvre d'un SIG a) Acquisition, installation du matériel et formation b) Renseignement du SIG : captage, unité de production, stockage, réseaux, pompage, organes de réseau (ventouses, vannes, vidanges, poteaux incendie, ...) comptage, points de surveillance sanitaire, travaux effectués c) Mise à jour du descriptif détaillé	Descriptif détaillé du réseau Plan d'ensemble du réseau sur un fond de plan IGN Actualisation périodique des données	 3/2018		<i>En fonction du descriptif détaillé des réseaux comportant plan et inventaire au sens du décret du 27 janvier 2012 (article D. 2224-5-1 du CGCT) Selon art. D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du CE une mise à jour annuelle</i>
2	CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT ET IDENTIFICATION DES PERTES				
2-1	Vérification des compteurs d'exploitation/ Renouvellement des systèmes de comptage inadaptés	Fiabilisation des mesures/ données	05/2017 07/2017	100 %	AAP
2-2	Mise en œuvre de la télégestion des compteurs d'exploitation, réservoirs et pompes	Contrôle et gestion du fonctionnement	10-11/2017		AAP
2-3	Campagnes de remplacement des compteurs particuliers non-conformes (âgés, bloqués, illisibles, inaccessibles)	Réduction des volumes non facturés Satisfaction des clients	9/2017- 3/2018		AAP
2-4	Mise en œuvre de la relève à distance des compteurs/ comparaison volumes distribués –volumes vendus	Localisation des pertes	12/2017		AAP

.../...



Commune de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Juillet 2017

.../...

N°	ACTIONS	OBJECTIF	DEMARRAGE FIN	ETAT D'AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3	RECHERCHE ACTIVE DES FUITES et RÉPARATION				
3-1	Sectorisation / vérification des vannes existantes et remplacement si besoin		9 /2017		Cf. diagnostic précédent SDAEP 2008 / AAP
3-2	Acquisition du matériel de recherche de fuites acoustique mobile et formation, programmation		10 /2017		AAP
3-3	Campagne de recherche de fuites / gestion des pressions	Réduire les pertes	10-12/2017		
3-4	Réparation des fuites localisées		10-12/2017		
4	Mise à jour de la programmation pluriannuelle de travaux		12/2017		
5	Révision annuelle du plan d'actions		2/2018		

Article 2

D'Autoriser Madame le Maire à lancer toutes les procédures légales (marchés, conventions, etc.) et à constituer les budgets pour les réaliser.

Article 3

De Dire que ce projet de rénovation est inscrit au Budget de l'exercice 2017 et que le calendrier prévisionnel d'exécution s'étalera de la manière suivante :

- Etudes préliminaires : Octobre 2017
- Début des Travaux : Janvier 2018

Article 4

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

